

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

N°AR2024/05-894

OBJET : Arrêté portant modification de la constitution du Comité Social Territorial commun de la Ville de Castelnaud-le-Lez, du CCAS de Castelnaud-le-Lez et de ses établissements rattachés

Le Maire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le livre 1^{er} portant droits, obligations et protections ;

Vu le livre II portant exercice du droit syndical et dialogue social ;

Vu le décret n°2017-1201 du 17 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté n°2023/11-2215 en date du 9 novembre 2023 portant modification de la constitution du Comité Social Territorial commun entre la Ville de Castelnaud-le-Lez et le CCAS de Castelnaud-le-Lez et ses établissements rattachés,

Considérant la demande de démission présentée par courrier en date du 2 mai 2024 par un membre du syndicat FO,

Considérant qu'il y a lieu dans ces conditions, de procéder à la mise à jour des membres suppléants représentant le personnel,

Arrête

Article 1 : l'article 1 de l'arrêté n°2023/11-2215 DRH en date du 09/11/2023 est modifié comme suit :

La composition du Comité Social Territorial commun de la ville de CASTELNAU-LE-LEZ, du CCAS de CASTELNAU-LE-LEZ et ses établissements rattachés s'établit comme suit :

Représentants de la Collectivité

Titulaires	Suppléants
LAFFORGUE Frédéric	GUY Philippe
SIGAUD Gérard	JEREZ Marthe
LEVY Nathalie	PERROT Mathieu
DEWINTRE Thierry	WEBER Marie-Hélène
SERAN Isabelle	GAMBIER Gassien
PAPE Luisa	SARRADIN Muriel

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Représentants du personnel

Titulaires	Suppléants
RUPERAS Pascale	IMER Nathanaël
PAGES Stéphanie	SABIN Sabrina
BOUGUERMOUH Karim	BENOUAR Maleck
MAISTRE Emmanuel	CABANE QUENARDEL Olivia
DE CABISSOLE Marina	SANCHEZ Lydia
PAGES Frédéric	DRIDI Sabrina

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault, Préfet de Région.

Fait à Castelnau-le-Lez, le 06/05/2024



Le Maire,

Frédéric LAFFORGUE